



République Française
Département de la Haute-Marne
Arrondissement de Langres
Commune de Bourg

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 13 DÉCEMBRE 2024

La réunion a débuté le 13 décembre 2024 à 20h30 sous la présidence du Maire, Monsieur THIEBAUD Dominique.

Membres présents :

- Monsieur DELANNE Jean-François
- Monsieur DOS SANTOS Ernest
- Monsieur GOUTRY Laurent
- Madame GRANDVUILLEMIN Christine
- Monsieur HOGNON Eric
- Madame LOISEAU Pascale
- Monsieur THIEBAUD Dominique
- Madame THIVET Juliette

Membres absents représentés :

- Monsieur BROUILLARD Francis Pouvoir donné à M THIEBAUD Dominique
- Madame MOUSSUS Aleth Pouvoir donné à Mme GRANDVUILLEMIN Christine

Secrétaire de séance : Madame THIVET Juliette

Le quorum (plus de la moitié des 10 membres) étant atteint, la séance est ouverte.

Ordre du jour :

- 2024_29 - Approbation du Procès-Verbal du 21 novembre 2024
- 2024_30 - Budget Eau et Assainissement : Tarif Eau et Assainissement 2024/2025
- 2024_31 - Budget Communal : Tarif Location Salle de Convivialité 2025
- 2024_32 - Budget Communal : Tarif Location Tables et Bancs 2025
- 2024_33 - Budget Communal : Tarif Location Mange Debout 2025
- 2024_34 - Budget Eau et Assainissement : Adoption du rapport sur le prix et la qualité du service public 2023
- 2024_35 - Budget Eau et Assainissement : Redevances 2025
- 2024_36 - Protection captage : Animation Agricole 2025
- Questions diverses

2024_29 - Approbation du Procès-Verbal du 21 novembre 2024

Monsieur le Maire soumet le procès-verbal de la séance du 21 novembre 2024 à l'approbation des conseillers municipaux.

Ces derniers sont invités à faire savoir s'ils ont des remarques à formuler sur ce procès-verbal avant son adoption définitive.

Le Conseil Municipal décide :

- D'approuver et d'arrêter le procès-verbal de la séance du 21 novembre 2024.

10 voix pour

2024_30 - Budget Eau et Assainissement : Tarif Eau et Assainissement 2024/2025

Monsieur Le Maire rappelle les tarifs annuels appliqués pour l'année 2023/2024.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide **qu'à partir du 01/04/2025** :

- De modifier les tarifs annuels d'eau et d'assainissement comme suit :

▪ **EAU :**

Abonnement	50,00 €
Par m3 d'eau	1,45 €/m3
Enlèvement compteur	80,00 €

▪ **ASSAINISSEMENT :**

Abonnement	30,00 €
Par m3 d'eau utilisée	0,85 €/m3

A noter que deux relevés et facturations auront lieu chaque année et qu'il n'y aura aucun lien entre les deux périodes semestrielles

10 voix pour

2024_31 - Budget Communal : Tarif Location Salle de Convivialité 2025

Monsieur Le Maire rappelle les tarifs fixés pour la location de la salle de Convivialité.

Après délibération, Le Conseil Municipal décide :

- de fixer les tarifs concernant la location de la salle polyvalente, de la façon suivante, à compter du 01/01/2025 :

Pour les habitants de BOURG	135 € le week-end
Pour les Associations de BOURG	30 €
Pour location maxi 4 heures	60 €
Pour les extérieurs au village	220 € le week-end

- Il décide également de fixer les prix du matériel ayant subi des dégradations pour son remplacement comme suit :

Couvert	0,75 €
Chaise	18,30 €
Table	183,00 €
Assiette	4,00 €
Verre	1,50 €
Plat	12,20 €
Radiateur à Inertie	700,00 €
Mange-Debout	50,00 €
Vidéoprojecteur	500,00 €

- Il décide enfin de reconduire l'instauration lors des locations de la salle de convivialité une caution d'un montant de 300 € pour toutes les personnes extérieures à la commune.
- Il décide d'accorder 1 gratuité d'utilisation de la salle pour les associations du village dont le siège est au village.

10 voix pour

2024_32 - Budget Communal : Tarif Location Tables et Bancs 2025

Monsieur Le Maire rappelle les tarifs - Location Tables et Bancs - appliqués en 2024.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide **qu'à compter du 1^{er} janvier 2025** :

- de reconduire les tarifs de location des tables et bancs :

Nombre de Tables et bancs	Habitants et Associations de Bourg	Personnes et Associations Extérieures
1 à 2	5 €	10 €
3 à 6	10 €	20 €
5 à 10	20 €	40 €

10 voix pour

2024_33 - Budget Communal : Tarif Location Mange Debout 2025

Monsieur Le Maire rappelle les tarifs de Location de Mange-Debout appliqués en 2024.
Après délibération, le Conseil Municipal décide :

- De reconduire les tarifs de location de Mange-Debout **qu'à compter du 1^{er} janvier 2025** :

Habitant du village	5,00 € l'unité
Personne extérieure au village	10,00 € l'unité

10 voix pour

2024_34 - Budget Eau et Assainissement : Adoption du rapport sur le prix et la qualité du service public 2023

M. Le Maire rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) impose, par son article L.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service (RPQS) en eau potable et en assainissement collectif.

Le présent rapport est public et permet d'informer les usagers du service, notamment par une mise en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement.

Après présentation de ce rapport, le Conseil Municipal décide :

- D'adopter le rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable et d'assainissement collectif
- De renseigner et publier les indicateurs de performance sur le SISPEA

10 voix pour

2024_35 - Budget Eau et Assainissement : Redevances 2025

M. Le Maire informe de la réforme des redevances de l'agence de l'eau.

Vu l'article 101 de la loi n°2023-1322 du 26 décembre 2023 a instauré la création des nouvelles redevances sur la consommation d'eau potable, pour la performance des réseaux d'eau potable et pour la performance des systèmes d'assainissement collectif. Ces redevances viennent en substitution des redevances pour pollution domestique et pour modernisation des réseaux de collecte.

Vu les taux de redevances de l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse ont été adoptés par le Conseil d'Administration le 4 octobre 2024. Les Taux modulés pour performance sont les suivants :

Report sur la facture d'eau	Taux 2025 (en €/m3)
Supplément de prix pour la performance des réseaux d'eau potable	0,01 € H.T. par m3 d'eau potable
Supplément de prix pour la performance des systèmes d'assainissement collectif	0.009 € H.T. ou 0,01 € H.T. par m3 d'eau assainie facturé

Après délibération, le Conseil Municipal intègrera :

- Les taux de redevance 2025 :
 - Redevance sur la consommation d'eau potable : 0,43 € par m3 facturé
 - Redevance sur la performance des réseaux d'eau potable : 0.01 € H.T. par m3 facturé
 - Redevance sur la performance des systèmes d'assainissement collectif : 0.01 € H.T. par m3 facturé

10 voix pour

2024_36 - Protection captage : Animation Agricole 2025

Considérant l'arrêté de délimitation du périmètre de protection ;
Monsieur Le Maire donne lecture du devis reçu pour l'animation agricole du captage 2025.

Après délibération, le Conseil Municipal décide :

- De poursuivre les travaux de protection du captage;
- D'autoriser Monsieur Le Maire à effectuer les demandes d'aide financière auprès des financeurs :

Opération 13 : Animation Agricole du Captage 2025

Montant H.T. de l'opération - Animation	10 208,00 €
Montant H.T. de l'opération - Tracage	5 600,00 €
Montant H.T. de l'opération	15 808,00 €
Montant TTC de l'opération	18 969,60 €

PLAN DE FINANCEMENT

	Taux demandé	Montant demandé H.T.
Département	10%	1 580,80 €
Agence de l'Eau	70%	11 065,60 €
Total Aides		12 646,40 €
Commune	20%	3 161,60 €
Total Aides	100%	15 808,00 €

- D'autoriser Monsieur Le Maire à signer tous documents afférents à ce dossier.

10 voix pour

- Questions Diverses

- Vente Terrain en Cherrey – Parcelle ZD13 :

Les acquéreurs de la maison sise en long de la RD974 côte de Cherrey souhaite acheter une partie de la parcelle communale cadastrée ZD13. Le Conseil Municipal n’y voit pas d’objection. Toutefois, il conviendra de vérifier si une servitude d’accès à la parcelle ZD12 est nécessaire. Une consultation obligatoire auprès des services des Domaines sera effectuée. Le prix sera fixé en fonction du retour du service des Domaines.

- **Antenne téléphonie Mobile :**

Après l’abandon du projet par Free, la commune est retenue dans le cadre du dispositif New Deal Mobile de l’ANCT pour 2024 dans l’enveloppe de 7 antennes pour la Haute-Marne.

Les sujets étant épuisés, le Maire lève la séance à 22h00.

Les sujets étant épuisés, le Maire lève la séance à 22h00.

Monsieur THIEBAUD Dominique,
Maire